



Mairie de LE TORQUESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze, le vingt six mars**, à **15h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Sylvain MARIE**.

Étaient présents : M. Sylvain MARIE, M. Gérard BOURG, M. Xavier DUCY, Mme Jeanne GONCALVES, Mme Pierrette LAVAL, M. Philippe BECQUEMONT, M. Jacques AUBER.

Étaient absents excusés : Mme Thérèse GUILLARD, M. Cyril REMEUR, Mme Mauricette HENRI.

Étaient absents non excusés : Mme Marie-Christine DEROCHE-REHEL.

Procurations : -

Secrétaire : M. Philippe BECQUEMONT.

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-002 : Approbation du compte de gestion 2014 du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 du CCAS. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-003 : Approbation du compte administratif 2014 du CCAS

Les membres présents du CCAS approuvent à l'unanimité le CA 2014 qui dégage un excédent de 292.12€

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-004 : Vote du budget primitif du CCAS 2015

Le budget est présenté article par article :

- les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 292.12€

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-005 : Approbation du compte administratif communal 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA 2014 qui dégage un excédent de 138 008.70€ en fonctionnement et un déficit de 19 116.52 € en investissement.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-006 : Approbation du compte de gestion communal 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-007 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Monsieur le Maire expose :

Vu l'état des bases prévisionnelles pour l'année 2015 :

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une augmentation du taux d'imposition :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit les taux d'imposition 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation :	5.75%	produit attendu : 23 742€
- taxe foncière (bâti) :	14.00%	produit attendu : 34 202€
- Taxe foncière (non bâti)	23.80%	produit attendu : 10 686€

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-008 : Subventions attribuées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'accorder les subventions suivantes :

Association des Parents d'élèves (les petits torquesnois)	200 euros
Association Sports et Loisirs	200 euros
Association La Fraternelle	200 euros
Association Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois	200 euros
ADMR	200 euros
ASTA	50 euros
Refuge animalier augeron	381 euros
Centre régional François Baclesse	130 euros
Patrimoine et Art Sacré Bayeux	40 euros
Maison Familiale et Rurale Blangy le Chateau	50 euros
Association des Paralysés de France	50 euros
Réserve Subvention	1 299 euros

- décide d'octroyer une somme de 50 euros par élève de la commune pour des sorties scolaires suivant les demandes reçues au cours de l'année.

7 VOTANTS

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-009 : Travaux de voirie 2015

Monsieur le Maire expose,

Vu la délibération en date du 25 février 2015

Vu les résultats excédentaires au compte administratif 2014,

Vu l'avis du receveur municipal,

Considérant qu' il est nécessaire de procéder à des travaux d'assainissement sur les voiries suivantes : chemin du bois du Mordouet, route de Ste Hymer (lieu-dit la croix de Pierre) ,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'inscrire au budget 2015 la totalité des travaux de voirie suivant devis estimatif de la Sté Eiffage pour un montant de 55 529.00€ HT soit 66634.00€ TTC,

- rappelle qu'une subvention au titre de la DETR 2015 a été demandée

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux

7 VOTANTS

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-010 : Réfection du terrain de tennis et participation Association Sports et Loisirs

Monsieur le Maire expose :

Vu la décision en date du 17 décembre 2014 de procéder à la réfection complète du terrain de tennis,

Vu le devis des Ets SOLOMAT de Verson (14)

Vu la participation financière de l'Association Sports et Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de faire procéder à la réfection complète du terrain de tennis suivant le devis des Ets SOLOMAT pour un montant de 21 841.80€ HT et 26 210.16€ TTC

- dit que la somme est inscrite au budget 2015

- autorise Monsieur le Maire à accepter la participation financière de l'Association Sports et Loisirs de Le Torquesne, en charge de la gestion du tennis, pour un montant de 10 000.00€ qui sera inscrite en recettes au budget 2015.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-011 : Achat tracteur tondeuse

Monsieur le Maire expose,

vu la nécessité de procéder au renouvellement du matériel de tonte,

vu le devis des Ets JL MOTOCULTURE à Manneville la Pipard (14)

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'inscrire au budget 2015 la somme de 3 174.00 € TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-del-2015-012 : Vote du Budget primitif 2015 communal

Le budget est présenté article par article :

- les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 273 013.18 €
- les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 137 626.68 €

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Divers travaux d'entretien :

- cimetière : afin de terminer les travaux de rénovation, il sera procédé à l'implantation d'une clôture et d'une haie de séparation entre les habitations et le cimetière dans sa partie sud suivant devis de l'entreprise Horizon Jardin, ainsi qu'à la pose d'un portillon en haut des marches.

- église : Madame GONCALVES informe le conseil que les travaux de rénovation des tableaux du chemin de croix sont terminés. Il reste à refaire l'encadrement à neuf car la restauration s'avère impossible.

- école : la haie qui sépare la cour de récréation du terrain de M. Doublet est en mauvais état et les barbelés qui constituent la clôture sont apparents et dangereux. Il sera procédé à la pose d'un grillage.